

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 35 (1909)  
**Heft:** 23

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(Art. 6. e; voir Cahier N° 13 des « Mitteilungen der eidg. Materialprüfungsanstalt »).

Dans l'art. 6. f les prescriptions nouvelles diffèrent de celles d'autres règlements; jusqu'ici on partageait la charge par mètre carré dans les deux sens d'une dalle ou hourdis armé en travers et en long et appuyé sur les quatre côtés, dans l'hypothèse que pour une charge uniformément répartie, les inflexions au milieu de lamelles découpées dans l'axe longitudinal et dans l'axe transversal sont proportionnelles à la quatrième puissance de la portée. La résistance d'une plaque armée dans les deux sens ne dépend toutefois pas de la flexion élastique du début, mais de la charge sous laquelle la limite apprente d'élasticité de l'armature est atteinte et par conséquent, puisque l'épaisseur est la même pour les deux lamelles considérées, elle dépend du moment de flexion agissant. C'est pour cette raison que l'art. 6. f recommande répartir la charge suivant les deux sens de l'armature dans le rapport inverse du carré des portées.

Suivant cette méthode les barres les plus longues doivent être plus fortes que suivant les calculs usités jusqu'ici et le constructeur reconnaîtra qu'il n'a aucun avantage à projeter des dalles armées dans deux directions si leur longueur diffère sensiblement de leur largeur. (A suivre).

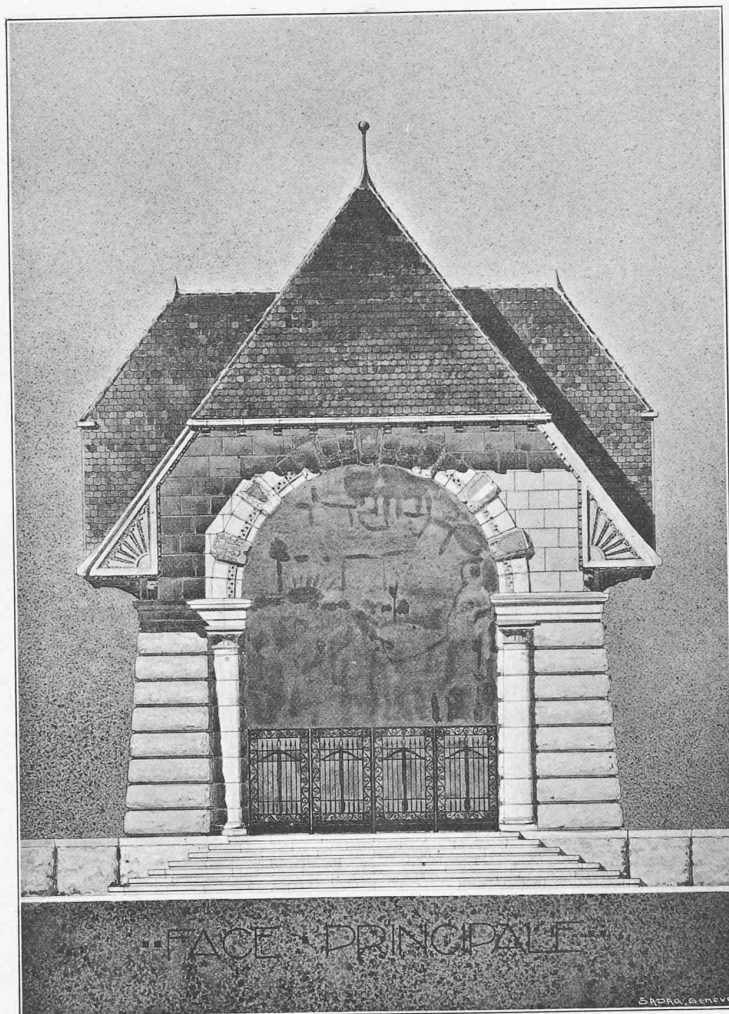
### Etude pour l'utilisation du legs Osiris. (Chapelle de Guillaume-Tell.)

Concours au II<sup>e</sup> degré.

Rapport du jury.

Le jury, composé de MM. A. Schnetzler, syndic, président; E. Ruffy, directeur du Bureau international des Postes; Dr C. David, président de la Société vaudoise des Beaux-Arts; Th. van Muyden, architecte; E. Jost, architecte; R. Lugeon, sculpteur; G. Hämmerli, architecte de la Ville, s'est réuni le

### CONCOURS AU II<sup>e</sup> DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS (Chapelle de Guillaume-Tell.)



Projet de M. G. Epitoux.

jeudi 14 octobre 1909. M. Th. van Muyden, architecte, absent de Lausanne, s'est fait excuser.

Les auteurs désignés pour prendre part au concours restreint ont tous présenté un travail.

5 projets sont en présence, tous envoyés dans le délai fixé par le programme.

Toutes les pièces exigées par le programme sont produites.

#### Critique des projets.

*Projet de M. Paul Hänni, architecte, à Paris.* — L'auteur n'a pas profité des critiques faites à son projet du concours d'idées; la façade d'entrée est encore traitée trop richement. Les matériaux prévus par l'auteur n'offrent pas les garanties de durée demandées par le programme. Avec des matériaux convenables, l'exécution de ce projet entraînerait une dépense triple de celle qui est prévue au devis. Le devis est incomplet en ce qui concerne la décoration intérieure. La maquette pour peinture décorative est de toute faiblesse.

*Projet de M. Gaston Thorimbert, à Paris.* — L'auteur n'est pas parvenu à percer les façades d'une

façon heureuse; l'entrée est trop resserrée; la modification du clocheton est loin de représenter une amélioration; l'édifice conserve son caractère funéraire qui ne sied pas à sa destination.

En résumé, le projet n'est pas amélioré.

*Projet de M. Jaques Regamey, architecte, à Lausanne.* — Le jury regrette la chapelle très ouverte du premier projet. L'adjonction du tympan de la façade principale ne se justifie pas; il ne sert qu'à alourdir sans augmenter l'effet décoratif et le caractère du monument. L'auteur a multiplié les détails sans raison et sans obtenir d'améliorations. Le clocheton critiqué au premier projet est remplacé par une flèche très élevée et qui n'a guère de raison d'être; l'édifice est encombré par ses petits contreforts; il a perdu le caractère que doit comporter sa destination pour prendre celui d'une abside d'église.

En résumé, l'auteur a fait disparaître ce qui a pu plaire à son premier projet.

*Projet de MM. Chesse et Chamorel-Garnier, à Lausanne.* — Le projet n'apporte pas d'amélioration sensible sur celui du pre-

mier concours, mais il est traité avec beaucoup de soin. De l'idée émise par la conception du projet, l'auteur aurait pu créer une œuvre plus originale; le côté faible du projet réside dans les proportions du monument, qui, à la place qui lui est destinée sur Montbenon, devrait avoir de beaucoup plus grandes dimensions pour produire l'impression désirée; mais ces dimensions ne pourraient pas être obtenues avec la somme affectée à cet édifice. Plusieurs travaux sont estimés trop bas dans le devis: les décorations en bronze, notamment. A l'unanimité, le jury regrette vivement que les ressources ne permettent pas de désigner ce projet pour l'exécution.

*Projet de MM. Georges Epitoux, architecte, à Lausanne, et Ernest Bieler, peintre.* — La valeur fondamentale du projet réside dans le fait que la décoration architecturale est simplifiée pour laisser une grande part à la décoration picturale.

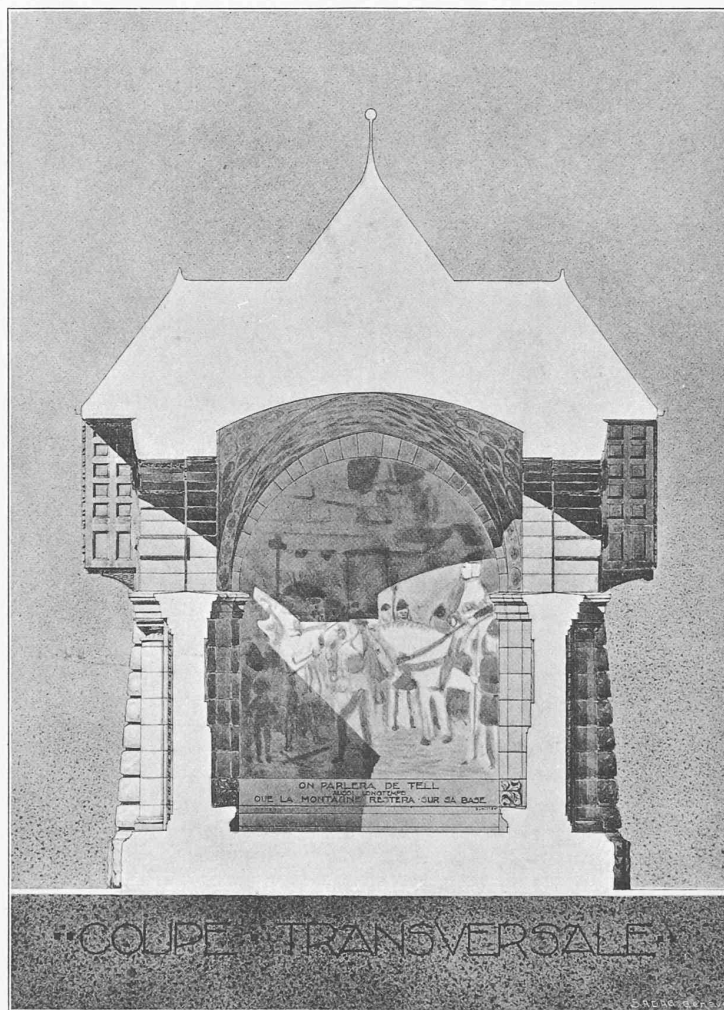
Le projet ne saurait être exécuté tel quel. De nouvelles études approfondies sont nécessaires pour éviter le caractère actuel un peu quelconque, qui ne peut convenir pour un pareil monument.

Le projet gagnerait aussi à être complété par le développement de la base, ce qui aurait pour but de lui enlever cet aspect cubique, peu décoratif.

Le jury recommande également d'étudier une liaison plus intime du monument au moyen d'un entourage de jardin. Des effets d'eau combinés avec vasques latérales, par exemple, ou avec bassin, ou plus simplement encore avec une pièce d'eau ou petit lac et quelques beaux arbres bien plantés augmenteraient certainement l'effet décoratif et pittoresque.

Les façades latérales doivent être rendues plus intéressantes; elles devraient être beaucoup plus ouvertes; le monument ne devant pas être pris pour un kiosque quelconque. La taille en grès doit être remplacée par une matière plus dure; la pierre bleue veinée d'Arvel conviendrait parfaitement; pour parfaire la différence du coût, il est désirable d'obtenir des simplifications de détail dans la décoration des façades; les bossages peuvent très bien être supprimés; on admettrait l'abandon des armoiries sur les arcs des baies, etc.

CONCOURS AU II<sup>ME</sup> DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS  
(Chapelle de Guillaume-Tell.)



Projet de M. G. Epitoux.

Le panneau décoratif est du peintre Bieler: la collaboration de cet artiste a pesé sur la détermination du jury.

C'est donc en prenant acte des collaborations qui sont annoncées dans les pièces du projet et des indications du devis que le jury désigne à la Municipalité ce projet, qui lui paraît le mieux convenir pour l'exécution en tenant compte des observations précitées.

L'auteur indique trois emplacements; le jury, à son point de vue, recommande l'emplacement sis à l'ouest du Palais fédéral, dans la prolongation de l'axe longitudinal du Palais; l'édifice doit présenter à l'est la façade d'entrée.

Après le choix du projet pouvant convenir pour l'exécution, le jury estime que seul le projet de MM. Chessex et Chamorel mérite une récompense. Il attribue à ce projet, à titre de prime, la somme de 500 francs, mise à sa disposition.

En outre, les auteurs des cinq projets recevront chacun une somme de 300 francs à titre d'honoraires.

Lausanne, le 14 octobre 1909.

*Le jury:*

A. SCHNETZLER.	E. JOST.
E. RUFFY.	R. LUGEON.
Dr C. DAVID.	G. HEMMERLI.

Nous avons attribué par erreur au projet de M. Epitoux la planche de la page 263 de notre dernier numéro qui appartient au projet de MM. Chessex et Chamorel.

### Villas et maisons de campagne en Suisse<sup>1</sup>.

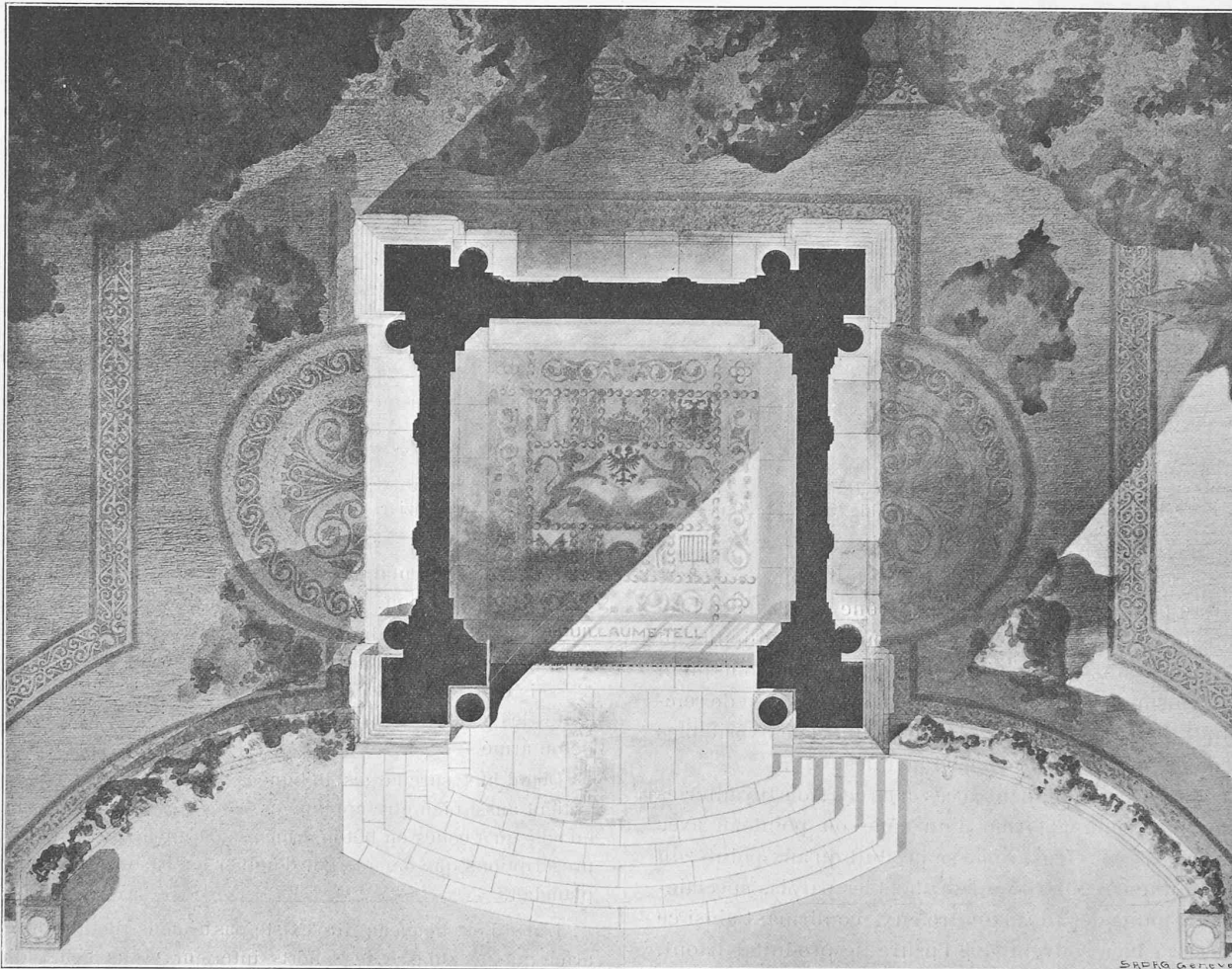
Laissons à l'auteur, M. H. Baudin, le soin de nous présenter son volume.

Voici son avant-propos:

« Cet ouvrage ayant un caractère purement documen-

<sup>1</sup> Un vol., par H. BAUDIN, architecte. Prix: Fr. 30.

CONCOURS AU II<sup>m</sup>e DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS  
(Chapelle de Guillaume-Tell).



Plan.

Projet de M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.

par l'art. 6. *b* qui prescrit de majorer de 5% la longueur de l'ouverture libre.

Dans la plupart des cas les poutres en béton armé sont partiellement encastées à leurs extrémités et continues sur les appuis intermédiaires, souvent même rigidement fixées au haut des supports. Les moments fléchissants ne peuvent être déterminés avec précision; ou bien le constructeur applique strictement les calculs de la poutre continue élastique sans se préoccuper des conditions réelles d'encastrement, ou bien, se basant sur des expériences faites sur des ouvrages terminés, il évalue approximativement l'efficacité de l'encastrement sur les appuis intermédiaires ou aux extrémités. Dans le premier cas les résultats obtenus ne donnent aussi qu'une approximation mais dans laquelle l'arbitraire est exclu; dans le second cas les hypothèses admises sont affaire d'appréciation et peuvent être erronées. C'est pour corriger ce défaut d'exactitude qu'il est prescrit dans ce dernier cas de calculer les moments fléchissants au milieu des travées en déduisant du moment de la poutre librement appuyée les  $\frac{2}{3}$  seulement de la moyenne des moments fléchissants sur appuis.

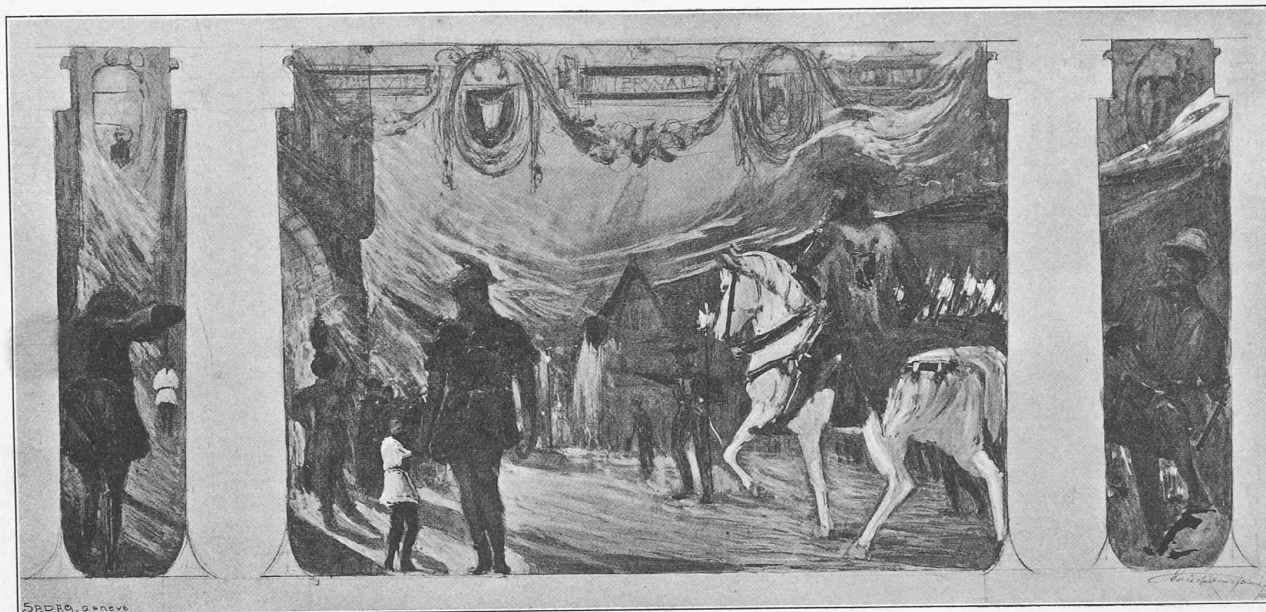
Les essais de laboratoire destinés à élucider ces questions sont encore peu nombreux; les renseignements les plus sûrs proviennent d'épreuves de charge dans des bâtiments terminés où il a été possible, par l'observation simultanée des flèches prises par un assez grand nombre de points, de fixer le degré effectif d'encastrement.

Il importe surtout que les calculs ne soient pas seulement établis pour la section dangereuse au milieu de la portée mais aussi pour les sections au droit des appuis (Art. 6. *c*).

Le cas d'appuis élastiques dans les dalles et poutres en béton armé est trop fréquent pour qu'on en puisse tenir compte sans complication excessive des calculs; du reste les tassements élastiques des appuis sont généralement faibles et n'exercent une influence marquée sur les moments fléchissants et sur les efforts résultants que dans le cas d'une poutre continue à travées voisines de portées très différentes.

La largeur de répartition d'une charge concentrée appliquée sur une dalle (Art. 6. *d*) a été déduite d'expériences faites au laboratoire fédéral de Zurich, de même la largeur utile de la dalle formant membrure comprimée d'une poutre à section en T

CONCOURS AU II<sup>me</sup> DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS  
(Chapelle de Guillaume-Tell.)



Projet de MM. Chessex et Chamorel, architectes, à Lausanne.

taire, nous n'avons point cherché à faire un classement des œuvres publiées, au point de vue ethnographique et ethnologique ; nous nous sommes donc borné à grouper, sans aucune règle définie, en passant d'un canton à un autre, les constructions de chaque architecte.

» Nous avons réuni les plans, vues extérieures et intérieures d'environ 150 villas, maisons de campagne, loges de concierges, etc., des plus simples aux plus riches, choisies parmi les plus récemment édifiées.

» Quelques-unes des œuvres publiées ont déjà paru dans des revues suisses ou étrangères ; nous n'avons pas cru devoir, pour cette cause, étant donné l'intérêt qu'elles présentent, ne pas les reproduire dans ce livre, afin de donner une idée aussi complète que possible de la renaissance de la maison familiale, en Suisse, au début du XX<sup>me</sup> siècle.

» Chaque maison est accompagnée des plans des étages principaux, rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, à l'échelle unique de 1 : 400.

» Le procédé photographique que nous avons employé pour la reproduction des aspects extérieurs et intérieurs est le seul qui, la couleur en moins, présente un intérêt documentaire, parce qu'il donne l'image, l'expression exacte, nette et juste de la réalité, but que n'auraient pu atteindre ni des croquis, ni des aquarelles, malgré leur caractère artistique supérieur au procédé photographique. Le lecteur doit donc considérer ce livre comme un livre d'images destinées à donner une idée suggestive des œuvres choisies, une idée seulement, puisque ces images ne sauraient rendre l'impression, l'aspect, la couleur, la vie de la nature, des matériaux et de la matière. »

L'ouvrage débute par quarante pages de texte qui constituent une monographie très documentée de la « maison familiale » : c'est le terme employé par l'auteur pour désigner indifféremment la villa, la maison de campagne, en un mot la maison abritant une famille, par opposition à la maison collective, à loyer.

Après avoir étudié le mouvement centrifuge qui pousse les gens à habiter hors des villes et à ne demeurer dans la cité que le temps nécessaire à l'exercice de leur métier ou de leur profession, M. Baudin établit le principe qui doit être constamment respecté dans l'élaboration d'une villa. Quel est-il ? C'est l'adaptation aussi adéquate que possible de la maison aux besoins, à la manière de vivre, de ceux qui l'habiteront. La maison, c'est l'homme, dit M. Baudin. L'architecte devra donc s'inquiéter, avant tout, de la situation sociale et financière de son client, de sa profession, de ses habitudes et de celles de sa famille, et c'est seulement une fois cette enquête terminée qu'il pourra passer à la réalisation technique d'un projet de bâtiment.

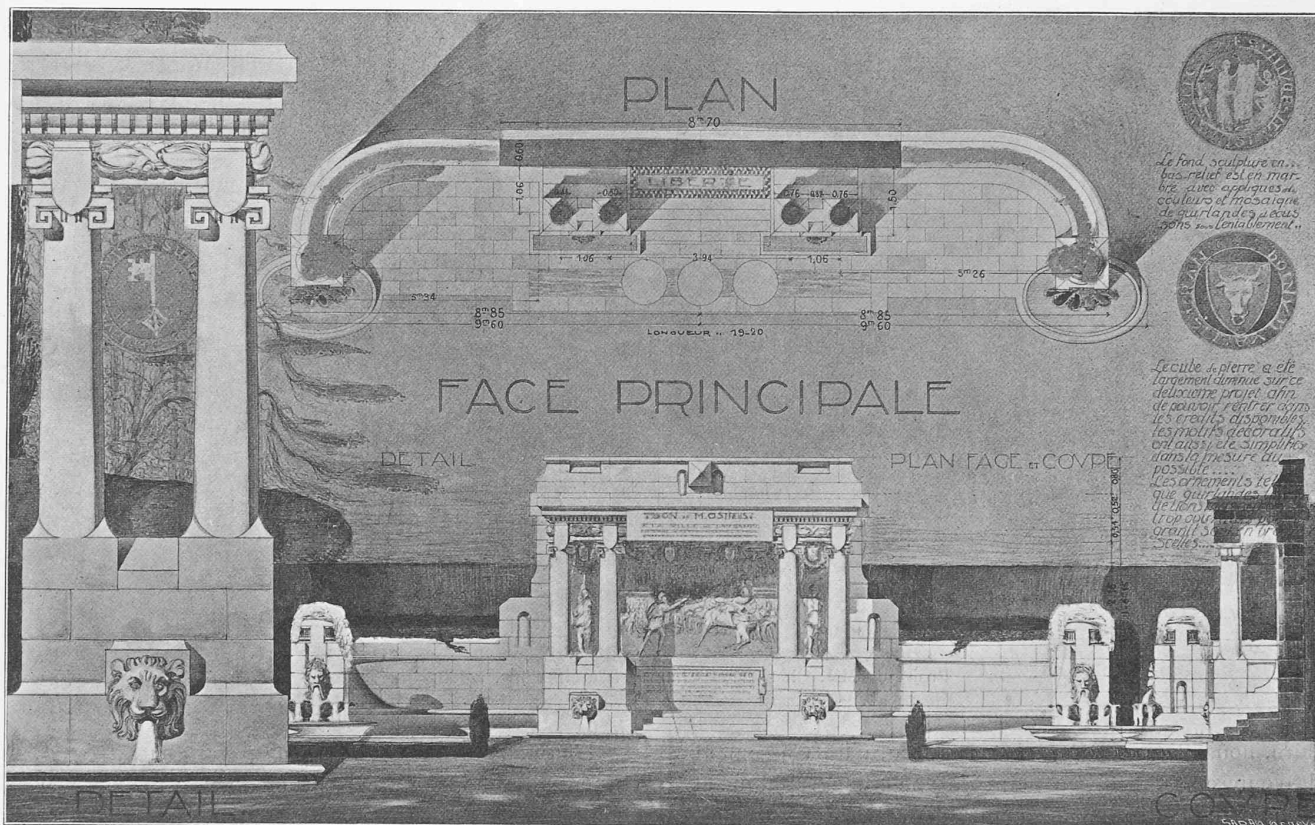
« L'architecte qui néglige cette étude psychologique est » dans l'impossibilité de créer une œuvre belle et réfléchie, » et il doit répondre à son client la phrase qu'Ibsen met » dans la bouche de Solness le Constructeur : « Comment » voulez-vous que je fasse une maison pour cet homme, » je ne le connais pas ».

On bâtit des maisons pour vivre dans leur intérieur, et non pour les regarder du dehors.

L'auteur, s'appuyant sur ce principe trop méconnu, étudie ensuite ce qu'il appelle le « squelette » de la maison, c'est-à-dire les éléments organiques du logement, puis la disposition et la distribution des locaux, les façades, l'ameu-

CONCOURS AU II<sup>me</sup> DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS

(Chapelle de Guillaume-Tell.)



Projet de MM. Chessex et Chamorel, architectes, à Lausanne.

blement, l'aménagement des jardins. L'exposé de M. Baudin est si concis, si ramassé, qu'il nous est impossible de le résumer, il faudrait tout citer. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse d'une étude aride qui ne s'adresse qu'aux architectes. Il n'en est rien. M. Baudin s'est gardé de tout débailage d'érudition. Il a voulu faire profiter le lecteur de son immense documentation et lui fournir quelques points de repère qui lui permettent de juger sainement les nombreuses vues et les plans des villas qui comprennent 280 pages de l'ouvrage.

Et c'est bien le commentaire le plus clair et le plus suggestif qu'on puisse désirer.

Feuilletons rapidement le volume: il n'est pas imprimé sur papier couché; on connaît les inconvénients de ce papier: la banalité, les reflets désagréables de sa surface miroitante, l'altération rapide due à l'action des ingrédients qui l'imprègnent, mais il faut bien reconnaître que c'est le seul papier qui permette, pour le moment au moins, de reproduire, au moyen d'un cliché en métal, une photographie avec tout le fini désirable. Le papier choisi par M. Baudin est fort beau, mais il exige, pour le tirage des illustrations, une expérience et une minutie qu'on ne rencontre pas dans toutes les imprimeries.

Le volume est relié sur un onglet très solide, de telle façon qu'il se maintient, sans aucune déchirure des feuilles,

ouvert de soi-même. La couverture est en forte toile, imprimée en deux couleurs.

Nous aurions voulu offrir à nos lecteurs, dans ce numéro, quelques échantillons des reproductions photographiques qui illustrent le bel ouvrage de M. Baudin. Par suite du manque de place, nous ne pouvons le faire que dans notre prochain numéro.

## NÉCROLOGIE

† Paul Nicati.

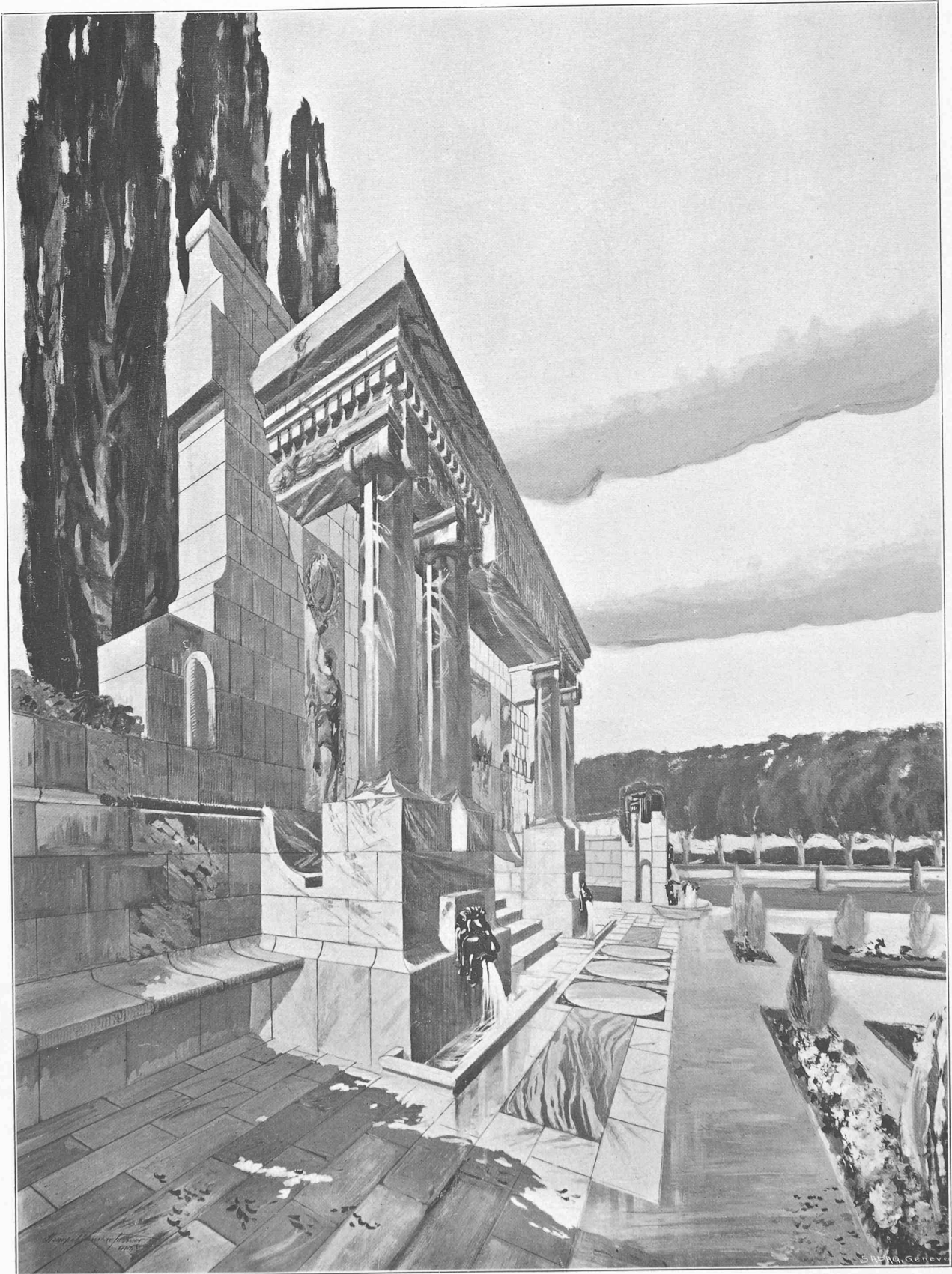
M. P. Nicati est né à Vevey, en 1863. Il fit ses premières études au Collège Gaillard, à Lausanne, et les poursuivit à Paris où il obtint le diplôme de l'École des Beaux-Arts.

Il rentra à Vevey en 1884, à la mort de son père, qui était syndic de la ville.

Et tout d'abord, il s'occupa surtout d'archéologie. Grâce à son caractère consciencieux et à ses qualités de précision, il était dans ce domaine d'une rare compétence.

Il travailla ainsi à la cathédrale de Lausanne, dont la restauration était dirigée par l'architecte de l'Etat. Il fit des dessins de la petite église romane de St-Pierre-des-Clages, en Valais, et de l'église de Ste-Ursanne, dans le Jura. Après avoir été chargé

CONCOURS AU II<sup>ME</sup> DEGRÉ POUR L'UTILISATION DU LEGS OSIRIS  
(CHAPELLE DE GUILLAUME-TELL)



Perspective.

PROJET DE MM. CHESSEX ET CHAMOREL, ARCHITECTES, A LAUSANNE